

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Alpes Maritimes  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LEVENS**

**Séance du 31 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars, à dix-huit heure trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Ghislaine ERNST, Vice-présidente du C.C.A.S.

Présents : M. Michel BOURGOGNE, Mmes Evelyne ABEL dit DELAMARQUE, Monique DEGRANDI, Colette MOERMAN, Marie LUCET, Maryse NICOLAS DERRENBAC, Sonia MARTIN-CASAVONA, Maïmouna BONNEFOND, Jeanne PLANEL, Paulette BOTHOREL, Chantal MARTINI.

Etaient représentés :

M. Antoine VERAN a donné pouvoir à Madame Ghislaine ERNST  
Madame Rolande REVERTE a donné pouvoir à Madame Monique DEGRANDI  
Madame Sophie LALOUM a donné pouvoir à Madame Evelyne ABEL dit DELAMARQUE  
Madame Arlette CASSAR a donné pouvoir à Madame Jeanne PLANEL  
Madame Jacqueline MORENA a donné pouvoir à Madame Chantal MARTINI.

Madame Jeanne PLANEL est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 17/ Présents : 12/ Votants : 17.

Rapporteur : Madame Ghislaine ERNST

\*\*\*\*\*

**2 - APPROBATION DU PROJET DE SERVICE DU SAAD 2023 - 2027**

\*\*\*\*\*

Considérant la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Considérant l'article L.311-8 de la loi du 2 janvier 2022 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que le projet de service pour le SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) est rendu obligatoire ;

Considérant que le projet de service est établi pour une durée maximale de cinq ans ;

\*\*\*\*\*

Madame la Vice-Présidente du CCAS expose les grands principes du projet de service du SAAD du CCAS de Levens de 2023 à 2027.

Ce projet de service, qui s'inscrit dans un cadre législatif, définit la politique générale du SAAD et impulse une dynamique pour les cinq années à venir.

Il permet de répondre aux trois points suivants :

- Analyser l'existant,
- Déterminer les objectifs pour les années à venir,
- Déterminer les modalités d'action à mener.

C'est un document de référence pour la structure. Il formalise son identité, ses valeurs, son organisation, ses objectifs, ses perspectives et vise à une amélioration de la qualité des prestations servies aux bénéficiaires.

Après avoir fait pris connaissance de l'intégralité du projet de service 2023 -2027 ci-annexé,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :**

- D'approuver le projet de service du SAAD de 2023 à 2027, joint à la présente délibération.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Vice-présidente du CCAS  
Ghislaine ERNST

